



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS**  
**Registre des délibérations**  
**du Conseil communautaire**

-----  
**Séance du 19 mars 2024**

**Date de convocation : 12 mars 2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**  
**Président de séance : M. Serge SIMEON**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Objet : Délibération 2024/12 portant présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2023**

**Membres présents (50 titulaires et 2 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, GOBERT Didier (S), DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

**Membres excusés (9) :**

PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine, GERARD Jean-Claude, GOURAUD Francis, GODELIEZ NICAISE Véronique, JUMEAUX Stéphane, PLATEAU Marc

**Membres absents (3) :**

LOIGNON Laurent, TRIOUX COURBET Sandrine, RICHEZ Jean-Pierre

**Membres ayant donné procuration (10) :**

MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, COLLIN Denis à MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, MATON Audrey à DOYER Claude, RICHOMME Liliane à RIQUET Alain, THUILLEZ Martine à BONIFACE Didier, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, GERARD Pascal à BACCOUT Fabrice, MÉLI Jérôme à MAILLY Chantal

**Secrétaire de séance : DÉPREZ Marie-Josée**

## Délibération 2024/12 portant présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2023

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle




Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles.* »

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L 2311-1-2 et D 2311-16,

**L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Annexe(s) - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

<p>La secrétaire de séance, Marie-Josée DEPREZ </p> <p><b><u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u></b></p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 22/03/2024 Publication le 22/03/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON </p> <p></p>
---	---



# RAPPORT SUR L'EGALITE FEMME – HOMME 2023



## Préambule

L'égalité entre tous les citoyens est un principe qui figure à l'article premier de la Constitution du 04 octobre 1958.

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 04 août 2014 impose aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement au débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement des collectivités, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport établit un état des lieux en genre concernant la répartition des agents, le temps de travail, la rémunération, les avancements et les départs en formation.

## 1. Politique interne en matière d'égalité Femme – Homme

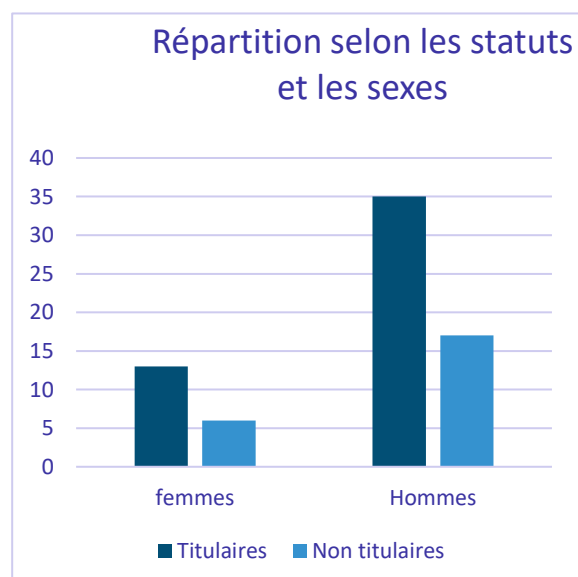
La CA2C peut agir directement pour l'égalité femme – homme.

Le bilan présenté porte sur les 71 agents employés durant l'année 2023 par la collectivité.

### a. Répartition statutaire : titulaires / non titulaires

#### ➔ 71 agents employés par la collectivité en 2023

	Femmes	En %	Hommes	En %	Total	% total des agents
<b>Titulaires</b>	13	27%	35	73%	48	68%
Contractuels permanents	2	100%	0	0%	2	3%
Contractuels non permanents	4	19%	17	81%	21	29%
<b>Total</b>	19	<b>27%</b>	52	<b>73%</b>	71	100%

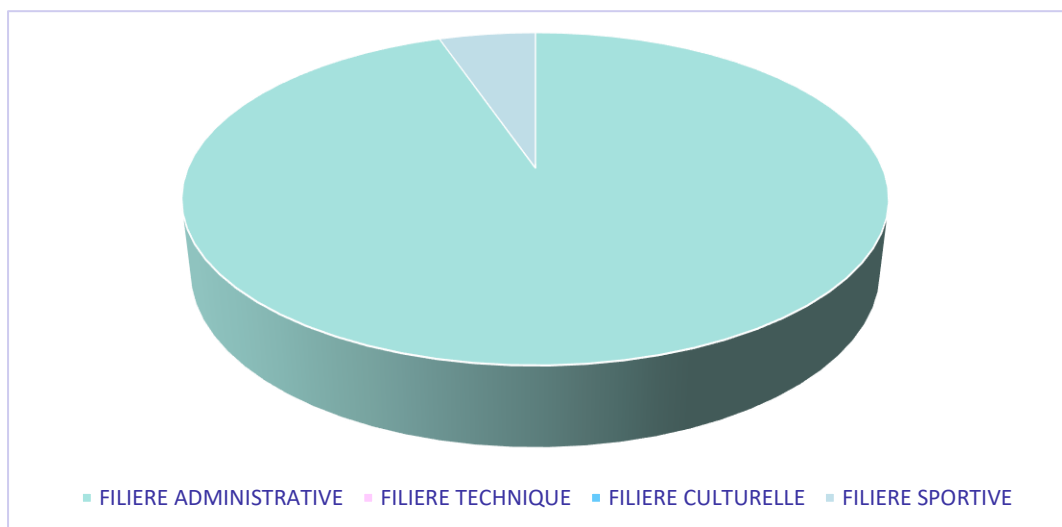


### b. Répartition de l'effectif global par filière

	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	total	% total
FILIERE ADMINISTRATIVE	18	86%	3	14%	21	30%
FILIERE TECHNIQUE	0	0%	49	100%	49	69%
FILIERE CULTURELLE	0	0%	0	0%	0	0%
FILIERE SPORTIVE	1	100%	0	0%	1	1%
<b>Total</b>	19		52		71	

Les agents de sexe féminin travaillent majoritairement dans la filière administrative et représentent au global 27 % des postes occupés au sein de la CA2C.

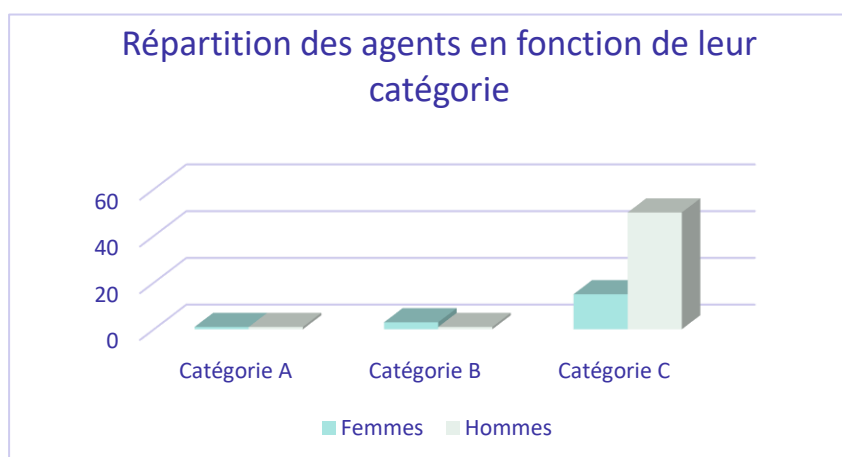
## Répartition des femmes selon la filière



### c. Répartition des effectifs par catégorie

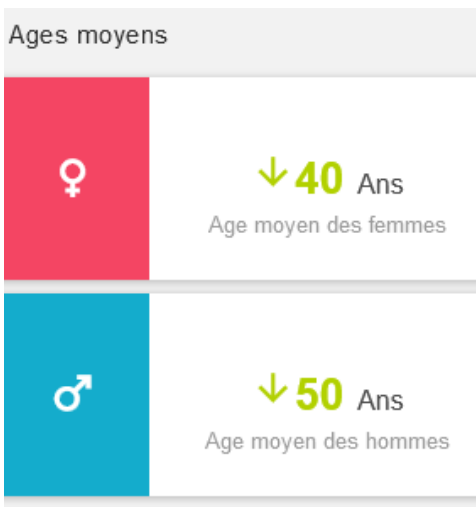
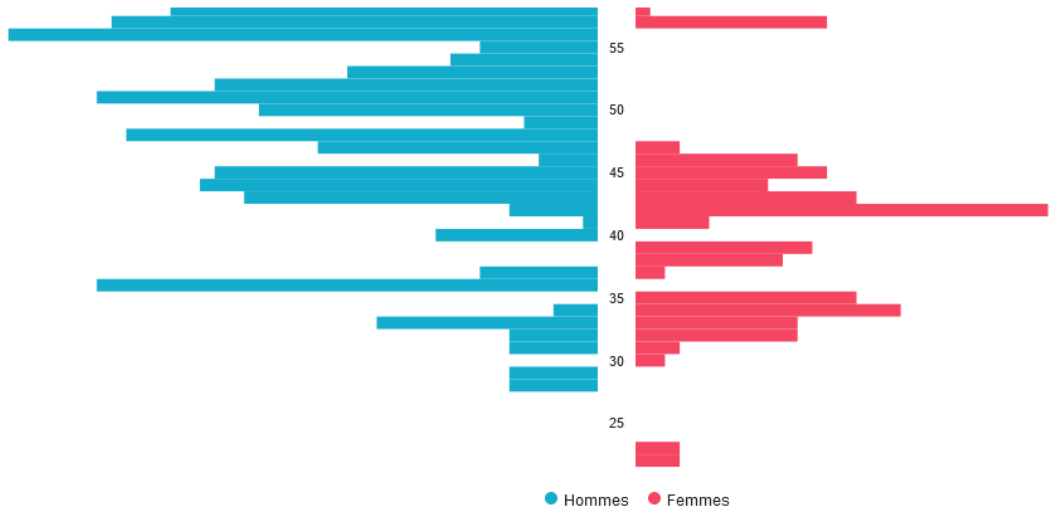
	Femmes	en %	Hommes	en %	Total	% agents
Catégorie A	1	5%	1	2%	2	3%
Catégorie B	3	16%	1	2%	4	6%
Catégorie C	15	79%	50	96%	65	91%
Total	19		52		71	

La majorité des femmes et des hommes sont de la catégorie C représentant 91 % de l'effectif global. La catégorie B représente 6% des agents. Elle recense plus de femmes que d'hommes. Enfin, la catégorie A regroupe 2 agents et la parité est respectée.



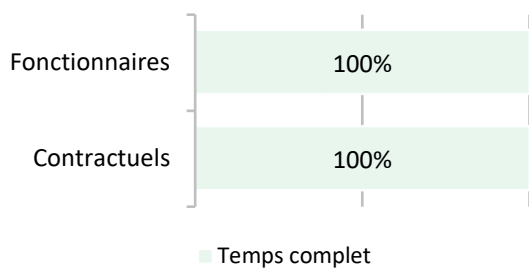
*d. Répartition des effectifs par âge*

Profil	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Fonctionnaires	31	48	62
Contractuels	22	44	63

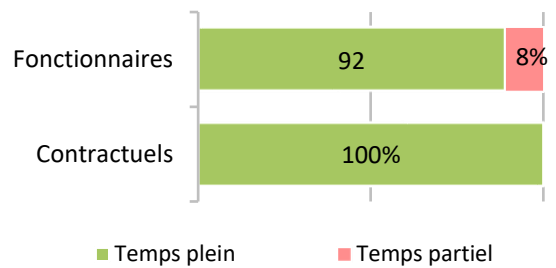


*e. Organisation du travail*

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps partiel est la filière administrative.  
21 % des femmes ont sollicité un temps partiel.

*f. Rémunération et déroulement de carrière*

Coût moyen d'un agent en 2023		
Profil	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	3 271 €	3 692 €
Contractuels	2 502 €	3 257 €

• *Avancement de grade en 2023*

Filières	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

• *Promotion interne et réussite à un concours en 2023*

Filières	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	0	0	1	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

*g. Formations suivies*

Pour les agents de catégorie A	Hommes	Femmes	Total
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0	-	0
dont formation d'intégration	0	-	0
dont formation de professionnalisation	0	-	0
Formation de perfectionnement	0	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	-	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



<b>Pour les agents de catégorie B</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0	1	1
dont formation d'intégration	0	1	0
dont formation de professionnalisation	0	0	0
Formation de perfectionnement	0	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	-	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>et en %</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<b>Pour les agents de catégorie C</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	17	1	18
dont formation d'intégration	0	0	0
dont formation de professionnalisation	17	1	18
Formation de perfectionnement	0	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	1	0
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>18</b>
<b>et en %</b>	<b>95%</b>	<b>5%</b>	<b>100%</b>

## **2. Les actions menées en matière d'égalité femmes-hommes**

- ✓ *Ne pas freiner l'embauche des femmes et des hommes dans les secteurs dits « masculinisés ou féminisés »*
  - Indiquer au féminin et au masculin les titres, grades et fonction sur les fiches de postes, offres d'emploi et documents supports produits par la direction des ressources humaines,
  - Veiller à la mixité des jurys de recrutement
  
- ✓ Rechercher la parité dans les instances de participation
  - Représentativité dans les commissions

Dans chaque commission, des femmes sont présentes.

Sur les 74 conseillers communautaires, on compte 34% de femmes et 66% d'hommes.

Le Bureau exécutif est composé d'un Président et de 12 Vice-Présidents, 3 femmes et 10 hommes.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024__12
Objet :	Délibération 2024/12 portant présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200030633-20240319-2024__12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20240319-2024__12-DE-1-1_0.xml	text/xml	947 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024.12.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20240319-2024__12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	610.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mars 2024 à 09h40min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mars 2024 à 09h40min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mars 2024 à 09h40min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 mars 2024 à 09h40min28s	Reçu par le MI le 2024-03-22